

Règlement actions Bonus Challenge

DU 01 MARS 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2021

1. Cette action est organisée par la SA Carrefour Belgium dont le siège social est établi Avenue des Olympiades 20 à 1140 Evere (Belgique) (BCE 0448.826.918). Pour exécuter cette action (organisation action, calcul des points notamment), Carrefour fait appel à la société UntieNots, dont le siège social est situé Allée Santos Dumont à Suresnes (92150) France, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 812 492 767 (ci-après « UntieNots »).
2. L'action se déroule en six (6) vagues. Ci-dessous les dates des six vagues. Carrefour se réserve le droit de changer les dates en cours d'année.

Vague 1 : du 01/03/2021 au 11/04/2021 inclus

Vague 2 : du 19/04/2021 au 30/05/2021 inclus

Vague 3 : du 07/06/2021 - 18/07/2021 inclus

Vague 4 : du 26/07/2021 - 05/09/2021 inclus

Vague 5 : du 13/09/2021 - 24/10/2021 inclus

Vague 6 : du 01/11/2021 - 12/12/2021 inclus

(ci-après la « Période »).

3. Pour participer à la présente action, vous devez accepter expressément le présent règlement, sans aucune réserve, lequel est disponible sur www.bonuschallenge.be (ci-après le « Site »).
4. Le non-respect dudit règlement par le participant entraîne automatiquement la nullité pure et simple de sa participation ainsi que la perte de son gain le cas échéant, sans que la responsabilité de l'organisateur ne puisse être engagée de ce fait, sans droit à une quelconque compensation. Il n'est possible de participer à cette action d'aucune autre façon que celle décrite dans le présent règlement.
5. Carrefour Bonus Card propose aux adhérents du programme de fidélité Carrefour Bonus Card (ci-après le « Programme de Fidélité ») de bénéficier de Points Bonus supplémentaires dénommés « Bonus Challenge » tels que décrits à l'article 7 valables dans les magasins suivants : les hypermarchés Carrefour, Carrefour market et Carrefour Express en Belgique ainsi que sur carrefour.eu, les Courses en ligne avec paiement et enlèvement des commandes dans un Carrefour en Belgique (ci-après les « Magasins Participants »).

La participation à l'action est exclusivement réservée aux personnes physiques majeures, clientes auprès de Carrefour Belgium SA, inscrites au programme Carrefour Bonus Card et domiciliées en Belgique. La participation est personnelle et ne peut en aucun cas être cédée à des tiers. Une seule participation par compte Carrefour Bonus Card sera prise en compte.

Les collaborateurs et les membres du personnel de la SA Carrefour Belgium, ainsi que les agences de promotion concernées, de même que les membres de leurs familles, qui ont collaboré à l'organisation de cette action peuvent participer à cette action à condition de s'être inscrits conformément aux conditions du présent règlement.

Sont exclues de l'Action, toutes les personnes qui y participent en collaboration organisée, soit dans le cadre de l'une ou l'autre association juridique ou association de fait, soit en

collaborant de toute autre manière pour augmenter leurs chances de gagner, soit qui sont suspectées de fraude par l'organisateur.

6- Inscription

6.1. L'Action est uniquement valable en Belgique sur le site www.bonuschallenge.be. Les Adhérents s'identifieront pour participer à l'action via la plateforme sur le site www.bonuschallenge.be, soit via le code pin (le numéro de Carrefour Bonus Card, la date de naissance et le code postal) soit via le Login/Password Carrefour Connect pour sélectionner le ou les challenges qu'ils souhaitent réaliser, durant la Période, dans la limite de dix challenges par vague. Dès qu'une vague est clôturée, aucune inscription ne sera admise rétroactivement. Les Adhérents qui s'inscrivent à une vague Bonus Challenge seront automatiquement inscrits pour les vagues suivantes de 2021.

Les Adhérents ayant communiqué leur email, e-consent et accepté les conditions générales d'utilisation de la Carrefour Bonus Card seront contactés par courrier électronique quelques jours avant chaque vague, via leur adresse électronique principale renseignée dans le cadre du Programme de Fidélité, pour les informer du lancement de cette opération commerciale. Ils doivent se rendre sur le site internet www.bonuschallenge.be via un lien personnalisé renseigné dans le courrier électronique, s'inscrire à l'Action et sélectionner le ou les challenges qu'ils souhaitent réaliser, durant la Période, dans la limite de dix challenges par vague.

Pour s'inscrire, le participant doit accepter les présentes conditions. Le moment auquel le participant s'inscrit est enregistré.

Aucune inscription à cette Action par courrier ou par téléphone ne sera prise en compte. Lors de chaque visite du Site, la date et l'heure de la visite et le type de navigateur seront conservés dans le cadre des obligations légales de Carrefour.

6.2. Lors de la sélection d'un premier challenge, l'Adhérent sera invité à prendre connaissance du présent règlement et à l'accepter. L'acceptation du présent règlement est obligatoire pour pouvoir poursuivre la participation à l'Action.

L'Adhérent aura la possibilité de choisir d'être averti de la progression de l'action par e-mail ou par sms.

L'Adhérent aura la possibilité de choisir au maximum dix challenges parmi les vingt qui lui seront proposés, et ce pour chacune des vagues Bonus Challenge. Pour les clients ayant acceptés les conditions générales d'utilisation de la Carrefour Bonus Card au moins 3 semaines avant le lancement de chaque vague, les vingt challenges proposés seront basés sur leur consommation passée. Par défaut, tous les autres clients recevront des challenges génériques basés sur les marques et catégories préférées des clients de Carrefour. Chaque Adhérent devra avoir réalisé son ou ses challenges au plus tard le dernier jour de chaque vague Bonus Challenge.

Une fois que l'Adhérent a validé son ou ses challenges, il n'aura plus la possibilité de les modifier ou de les supprimer sur le Site à partir du moment où il aura commencé à participer au Challenge en question.

La date et l'heure de l'acceptation du règlement sera conservée dans le cadre du programme Carrefour Bonus Card. Les modifications de la sélection d'un challenge seront conservées dans le cadre de la gestion de l'action.

6.3. Si le participant décide de se désinscrire des e-mails qu'il reçoit concernant cette Action (via l'opt-out dans ces e-mails), sa participation à l'Action sera annulée et il n'aura donc plus droit aux gains comme décrit à l'article 4.

7- Les Avantages « Bonus Challenge »

7.1. Afin de gagner son ou ses challenges et bénéficier du nombre de Points Bonus correspondant, l'Adhérent doit acheter des produits déterminés par le challenge dans les Magasins Participants en présentant sa Carrefour Bonus Card qui doit être scannée avant le paiement des achats en magasin et atteindre un montant d'achat minimum pour ces produits pendant la Période.

La liste des produits éligibles pour chaque challenge et le montant minimum d'achat à atteindre est disponible sur le Site et dans l'App Carrefour.

Chaque achat de produit éligible au challenge sera comptabilisé par Carrefour Belgium SA, sous la condition que la Carrefour Bonus Card soit scannée avant le paiement des achats en magasin. Le seuil indicatif d'avancement de chaque challenge est consultable par l'Adhérent sur le Site et dans l'App Carrefour.. Ce seuil est mis à jour dans un délai de 48h à 72h après achat. Les achats des produits éligibles seront comptabilisés à compter de la sélection du challenge et non sur la totalité de la période de l'action.

Le montant des achats pris en compte dans l'avancement du challenge sera le montant net après remises, à la date de mise à jour figurant en haut à droite du Site.

Par exemple, si un produit X est vendu 2 € avec 0.20 € de remise immédiate en caisse, Carrefour Belgium SA prendra en compte le montant réellement payé par l'Adhérent pour le calcul du challenge, à savoir 1.80€.

7.2. Pour chaque challenge proposé à l'Adhérent, Carrefour Belgium SA aura préalablement défini un montant de Points Bonus qui sera accordé pour un montant d'achat correspondant au seuil du challenge. Le montant de Points Bonus et le seuil de chaque challenge proposé à l'Adhérent seront précisés sur le Site et dans l'App Carrefour.

A la fin de la Période, l'Adhérent bénéficiera d'un solde de Points Bonus remporté qui sera crédité sur son compte Carrefour Bonus Card. Le nombre de Points Bonus que l'Adhérent peut remporter dans le cadre de l'action Bonus Challenge sur l'ensemble des challenges est plafonné à 5.000 Points Bonus par vague Bonus Challenge.

Exemple 1 :

L'Adhérent Z choisit un challenge sur la marque X. Pour ce challenge, l'Adhérent Z devait acheter pour 50 € de produits à marque X. Si le challenge n'est pas atteint à la fin de la Période, l'Adhérent Z ne bénéficie d'aucun Point Bonus supplémentaire par rapport à ce que prévoit déjà le Programme de Fidélité sur les achats réalisés.

Exemple 2 :

L'Adhérent Z choisit un challenge sur la marque A. Le challenge permet de bénéficier de 100 Points Bonus par tranche d'achat de 10 Eur avec un maximum de 50 Eur d'achat. L'adhérent Z a acheté pour

27 Eur du produit de la marque A sur l'entièreté de la période. Il bénéficie par conséquent de 200 Points Bonus pour ce challenge.

Exemple 3 :

L'Adhérent Z choisit un challenge sur la marque X et un challenge sur la marque Y permettant chacun un gain de 200 Points Bonus. Pour ce challenge, l'Adhérent Z devait acheter pour 50 € de produits à marque X et pour 50 € de produits à marque Y. A la fin de la Période, Carrefour Belgium SA a comptabilisé 200 € sur la marque X et 80 € pour la marque Y. Les deux challenges sont donc atteints. L'Adhérent Z verra son compte Carrefour Bonus Card crédité d'un montant de 400 Points Bonus, dans le mois suivant la fin du challenge.

7.3. Pour le challenge "fréquence", le nombre de visites à réaliser, le montant minimum d'achat à atteindre par visite ainsi que le montant maximum de gain, est disponible sur le Site et dans l'App Carrefour. Tous les clients qui se sont enregistrés conformément à l'article 6 et qui auront été faire le nombre d'achats renseigné dans le challenge (x passage en caisse signifie x tickets de caisse délivrés) dans un magasin participant Carrefour en Belgique, ou qui auront acheté sur carrefour.eu, via les Courses en ligne avec paiement en magasin, durant la Période en utilisant leur Carrefour Bonus Card avant le paiement des achats auront droit au solde de Points Bonus remporté qui sera crédité sur son compte Carrefour Bonus Card. La date prise en compte pour les Courses en ligne sur carrefour.eu avec paiement en magasin est la date de livraison de la commande.

Concernant le Challenge « fréquence », un seul passage en caisse est pris en compte par jour. Si plusieurs visites, avec chacune un minimum de 20 € d'achat, sont effectuées le même jour, alors elles seront prises en compte comme une seule visite d'un montant correspondant à la somme des différents achats effectués dans la journée. Uniquement les achats de minimum 20€ seront comptabilisés pour Challenge « fréquence » mais tous les achats sans minimum comptent pour les autres challenges, toujours sur présentation de votre Carrefour Bonus Card.

Seuls les achats pour lesquels la Carrefour Bonus Card est scannée seront pris en compte.

L'achat des produits suivants est exclu du challenge "fréquence" : produits du tabac, cigarette électronique, alcool (hors vins, vins mousseux et bières), carte cadeau, bouteilles consignées, sacs poubelles communaux et autres exceptions légales. Ces produits ne seront pas pris en compte dans le calcul de la valeur des achats à réaliser dans le cadre du challenge fréquence.

7.4. Les clients qui souhaitent participer au Challenge "Parrainage", doivent sélectionner le Challenge "Parrainez 3 ami(e)s" et partager le lien fourni par email ou sur les réseaux sociaux par simple clic sur une des icônes. Chaque fois qu'un des contacts s'inscrit via le lien fourni par son parrain et dépense un minimum de 2€ sur l'un de ses Challenges alors il devient son filleul et le client parrain gagne un palier du Challenge. Le gain maximum de 600 Points Bonus est atteint si le nombre de filleuls est supérieur ou égal à 3. Le gain de challenge sera disponible avec le reste de mes gains, dans la limite du montant maximal de 5.000 Points Bonus pour le cumul de tous mes Challenges.

8- Communication clients

Les Adhérents participant à l'opération « Bonus Challenge », et ayant communiqué leur adresse e-mail et ou numéro de GSM, seront contactés de façon hebdomadaire par un courrier électronique personnalisé, avec une url sécurisée le dirigeant vers le Site, ou bien par sms si l'adhérent a choisi

cette alternative.

Ce courrier électronique ou sms permettra à l'Adhérent de connaître l'avancement de chacun de son ou ses challenges.

Ce courrier électronique ou sms permettra également à l'Adhérent d'être tenu au courant et invité à participer aux prochaines actions Bonus Challenge.

9- Crédit du compte Carrefour Bonus Card

Les Adhérents qui auront atteint leur(s) challenge(s) à la fin de chaque Période, verront leur compte Carrefour Bonus crédité du montant indiqué sur le Site pour chaque challenge dans le mois suivant la date de clôture de la vague concernée.

L'attribution et l'utilisation de ces Points Bonus se font conformément aux conditions générales de la Carrefour Bonus Card.

10-Responsabilité

10.1. Carrefour Belgium SA peut suspendre et annuler les participations d'un ou plusieurs participant(s), sans que la responsabilité de Carrefour Belgium SA ne puisse être engagée de ce fait, en cas de constatation d'un comportement suspect qui peut être, sans que cela soit exhaustif : la mise en place d'un système de réponses automatisé, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même identifiant – c'est-à-dire du même profil enregistré sur la base de données d'inscription au site –, un rythme de gains inhabituel, une tentative de forcer les serveurs, une multiplication des comptes...

10.2. Carrefour Belgium SA se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le règlement ou l'action sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Carrefour Belgium SA ne peut être tenu pour responsable des dommages ou frais éventuels, de quelque nature qu'ils soient, qui sont la conséquence directe ou indirecte de la participation à l'action ou des prix attribués.

10.3. Le participant reconnaît que sa participation s'effectue entièrement à ses propres risques.

10.4. Les frais de participation sont à la seule charge des participants. En aucun cas les participants ne peuvent exiger de Carrefour Belgium SA qu'elle leur rembourse les frais de leur participation à l'action.

10.5. Carrefour Belgium SA ne peut en aucun cas être tenue responsable des données erronées, incomplètes ou fautives communiquées par les participants et qui donneraient lieu à une adresse erronée ou inconnue.

10.6. Si l'action devait être annulée suite à un cas de force majeure, Carrefour Belgium SA ne pourra en aucun cas en être tenue responsable. Carrefour Belgium SA ne peut davantage être tenue responsable d'un problème technique quelconque.

10.7. Carrefour Belgium SA accorde les plus grands soins possibles à l'organisation de l'action et à la gestion de son site web. Néanmoins, il est possible que l'information reproduite ou donnée ne soit pas complète ou qu'elle soit incorrecte. Des éventuelles imprécisions, erreurs d'orthographe ou autres fautes comparables sur le site web de Carrefour Belgium SA ou sur d'autres matériaux (de promotion) rendus publics par Carrefour Belgium SA, de quelque nature que ce soit, ne peuvent être opposées à Carrefour Belgium SA, ni faire naître une quelconque obligation pour Carrefour Belgium SA.

10.8. La participation à cette action implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

10.9. En conséquence, Carrefour Belgium SA ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- du contenu des services sur le Site et, de manière générale, de toutes les informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le Site ;
- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Site ;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier ou papier électronique, et plus généralement de perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue (bug) informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer à l'action ou ayant endommagé le système d'un participant.

10.10. Il est précisé que Carrefour Belgium SA ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin de l'action, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et la participation des participants à cette action se fait sous leur entière responsabilité.

10.11. La responsabilité de Carrefour Belgium SA ne saurait être encourue, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté. En aucun cas, Carrefour Belgium SA ne pourra être tenue pour responsable d'accidents, coûts, dommage(s) direct(s) ou indirect(s) quelconque(s) pouvant survenir suite à la participation à la présente action. Dans la mesure où la transmission des réponses se fait exclusivement sur base d'un procédé informatique, les participants sont conscients et acceptent que Carrefour Belgium SA ne pourra être tenue pour responsable d'une défaillance des réseaux, pertes, retards ou manquements techniques occasionnés par l'Internet ou les prestataires techniques qui interviennent dans la transmission des formulaires et l'hébergement du Site. Si l'action doit être reportée, annulée, interrompue en tout ou en partie pour des raisons indépendantes de la volonté de Carrefour Belgium SA, cette dernière n'assumera aucune responsabilité de quelque nature que ce soit.

10.12. Carrefour Belgium SA fera des efforts pour permettre un accès à l'action et au Site à tout moment, sans pour autant être tenue à aucune obligation d'y parvenir. Carrefour Belgium SA pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance,

interrompre l'accès au Site et à l'action qu'il contient. Carrefour Belgium SA ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

10.13. Carrefour Belgium SA s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires pour que le système de détermination et statut des challenges soit conforme. Si malgré cela une défaillance survenait et affectait le système d'attribution, Carrefour Belgium SA ne saurait être engagée à l'égard des participants.

11-Données personnelles

Dans le cadre de la gestion de cette action, Carrefour traite les données des participants, en tant que responsable du traitement, conformément aux législations applicables relatives à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et conformément à sa Politique de vie privée, disponible sur <https://www2.be.carrefour.eu/fr/content/protection-de-la-vie-privee>.

Les données suivantes seront traitées dans le cadre de la gestion de cette Action : la langue, le genre, le nom, le prénom, l'adresse email, le numéro de GSM (si renseigné), le code unique de parrainage, les statistiques liées aux emails, Noms d'utilisateurs, mot de passe, Code Postal, numéro de carte Bonus, date de naissance, date et heure de l'inscription, la réponse aux conditions générales de l'action, de la Carrefour Bonus Card (le cas échéant) et du consentement aux communications électroniques (le cas échéant), les challenges proposés, les challenges sélectionnés, les habitudes de consommation, le nombre de Points Bonus par challenge et le nombre de Points Bonus total.

Les participants sont informés que leurs données personnelles feront l'objet d'un traitement par Carrefour Belgium SA et la société Untienots aux fins de gestion de la présente action.

Carrefour ne transmettra pas les données personnelles du participant à des tiers sauf en cas d'accord exprès et préalable du participant.

Carrefour Belgium SA prendra toutes les précautions nécessaires pour garder les données secrètes. Le participant reconnaît toutefois que l'envoi de ces données par internet n'est jamais sans risque.

Dans le cadre du challenge "parrainage", certains cookies peuvent être installés par des tiers (Facebook, Instagram ou Twitter) sous leur propre responsabilité. Dans ce cas, nous vous conseillons de prendre attentivement connaissance des politiques de vie privée de ces tiers. Par ailleurs, les relations de parrainage ne sont utilisées que pour l'attribution des points et ne sont ni utilisées à d'autres fins ni conservées ultérieurement.

Le participant a le droit d'accéder aux données qui le concernent et peut, le cas échéant, en demander la rectification ou la radiation en contactant Carrefour Belgium SA :

- via notre formulaire de contact disponible sur: https://support.carrefour.eu/hc/fr/requests/new?ticket_form_id=360000049249
- par téléphone via 0800/9.10.11
- par écrit à l'adresse suivante: Carrefour Belgium – Service Clientèle – Avenue des Olympiades, 20 – 1140 Brussel

Vous avez également le droit de vous opposer au traitement de vos données.

Veillez noter qu'en cas de radiation de vos données ou en cas d'opposition du traitement, votre participation à cette action sera annulée. Pour exercer vos droits, merci de consulter notre politique de vie privée disponible sur le

lien <https://www2.be.carrefour.eu/fr/content/protection-de-la-vie-privee>

UntieNots conserve les données personnelles et recueillies pendant la durée nécessaire à la gestion de l'action et maximum jusqu'à trois mois après la fin de l'action.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées, toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraîne automatiquement l'élimination de la participation.

12- Droit applicable et juridiction compétente

Ce règlement est soumis à la législation belge et sera interprété et exécuté conformément au droit belge. Tous les litiges éventuels qui en découlent ou qui concernent l'action et qui ne peuvent être réglés à l'amiable seront portés exclusivement devant les tribunaux de Bruxelles compétents.